



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *

*

Séance du 09 Décembre 2015

MAITRISE D'OUVRAGE, PROJETS D'INVESTISSEMENT ET GESTION DU PATRIMOINE

8 – AMELIORATIONS LIGNE A

8.3 – Marché n° 52M 2015 12640 M - Diagnostics repérage amiante avant travaux – Autorisation de signer le marché à conclure avec le groupement d'entreprises AED Contrôle/AED Expertises.

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération n°2015.03.25.4.5 du 25 mars 2015, le Comité Syndical a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de l'opération Améliorations Ligne A.

Le marché concerne les prestations de diagnostics repérage amiante avant travaux à réaliser sur l'ensemble des ouvrages de la ligne A impactés par l'opération ainsi que les investigations complémentaires éventuelles demandées par les maîtres d'œuvre.

La procédure retenue est la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 160, 161 et 169 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 16 septembre 2015 aux publications du BOAMP, du JOUE et publié sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 28 octobre 2015.

Le présent marché est un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum sont respectivement estimés à 50 000 €HT et 200 000 €HT.

La durée de ce marché à bons de commande est de 60 mois.

5 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- ✓ AC Environnement
- ✓ SOCOTEC
- ✓ GEODEM
- ✓ 2CS
- ✓ Groupement d'entreprises AED Contrôle/AED Expertises

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 3 novembre 2015, agréé les 5 candidatures.

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance, du 1er décembre 2015 attribué le marché au groupement d'entreprises AED Contrôle/AED Expertises pour un montant minimum de 50 000 € H.T. et un montant maximum de 200 000 € H.T., le Détail Estimatif remis s'élevant à de 64 735 € H.T.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° 52M 2015 12640 M avec l'entreprise le groupement d'entreprises AED Contrôle/AED Expertises xx pour un montant maximum de 200 000 € H.T.

*
* *

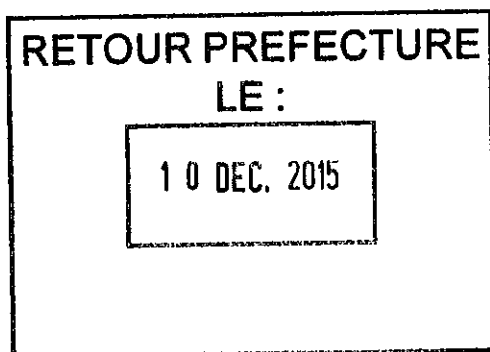
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE les dépenses correspondantes.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le **groupement d'entreprises AED Contrôle/AED Expertises** le marché n° 52M 2015 12640 M concernant les diagnostics repérage amiante avant travaux d'améliorations de la ligne A du métro de l'agglomération toulousaine, en vue de son exploitation à 52m pour un montant maximum de **200 000 € H.T.**

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a long horizontal stroke extending to the right.

Jean-Michel LATTES